

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU JEUDI 16 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt le seize septembre à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni à la salle des fêtes de Goult, sous la présidence de Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2021-111

OBJET: RETRAIT DE LA DELIBERATION N° CC-2021-85 DU 17 JUIN 2021 RELATIVE A L'APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF 2021 « PRINCIPAL »

MEMBRES EN EXERCICE: 48 - QUORUM: 25 - PRESENTS: 36 - PROCURATIONS: 4 - VOTANTS: 40

Présents:

APT: Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Jean AILLAUD, Mme Gaëlle LETTERON, M. Frédéric SACCO, Mme Isabelle TAILLIER, M. Patrick ESPITALIER, Mme Dominique SANTONI, M. Dominique THEVENIEAU, Mme Céline CELCE

AURIBEAU: M. Roland CICERO

BONNIEUX: M. Pascal RAGOT, Mme Evelyne BLANC

BUOUX: Mme Amélie PESSEMESSE

CASENEUVE: M. Gilles RIPERT (Président)

CASTELLET-EN-LUBERON: M. Roger ISNARD représenté par Mme Anne-Cécile ERTLE

CÉRESTE: M. Gérard BAUMEL

GARGAS: Mme Laurence LE ROY, M. Patrick SIAUD, M. Benjamin BAGNIS

GIGNAC: Mme Sylvie PASQUINI GOULT: M. Didier PERELLO JOUCAS: M. Lucien AUBERT

LACOSTE: M. Mathias HAUPTMANN

LIOUX : M. Francis FARGE MÉNERBES : M. Patrick MERLE

ROUSSILLON: Mme Gisèle BONNELLY RUSTREL: M. Pierre TARTANSON SAIGNON: M. Jean-Pierre HAUCOURT

SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON: Mme Charlotte CARBONNEL

SAINT-PANTALÉON: M. Luc MILLE

SAINT-SATURNIN-LÈS-APT: M. Christian BELLOT, M. Yves MARCEAU, Mme Sandrine ISSON

SIVERGUES: Mme Martine CALAS

VIENS: M. Frédéric ROUX

VILLARS: Mme Sylvie PEREIRA

Absents:

APT: M. Cédric MAROS, M. André LECOURT, Mme Laurence GREGOIRE, M. Jean-Louis CULO, M.

Christophe CARMINATI

GARGAS: Mme Claire SELLIER

LAGARDE D'APT: Mme Elisabeth MURAT

MURS: M. Christian MALBEC

Procurations:

APT: Mme Émilie SIAS donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, M. Yannick BONNET donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY, Mme Sylvie TURC donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER

SAINT-SATURNIN-LÈS-APT: Mme Patricia BAILLARD donne pouvoir à Mme Sandrine ISSON

Accusé de réception en préfecture 084-200040624-20210916-2021-111-DE Date de télétransmission : 27/09/2021 Date de réception préfecture : 27/09/2021 Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération n°2021-60 du 08 avril 2021 relative au vote du budget primitif 2021 « Principal » de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon,

Considérant, la délibération n° CC-2021-85 en date du 17 juin 2021 approuvant la décision modificative n°1 au budget primitif 2021 « Principal »

Considérant, la non-conformité du chapitre mentionné dans cette délibération telle que votée comme présentée ci-dessous,

SECTION INVESTISSEMENT - RECETTES:

Chap	Art	OP.	r/o		
23	2315	OPNI	0		422 555,00
				TOTAL GENERAL:	422 555,00

SECTION INVESTISSEMENT - DEPENSES :

Chap	Art	OP.	r/o		
23	2312	OPNI	0		422 555,00
				TOTAL GENERAL:	422 555,00

Le Président propose à l'assemblée de délibérer afin de retirer la délibération n° CC-2021-85 en date du 17 juin 2021,

L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES OUÏ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

À l'unanimité,

Décide, de retirer la délibération n° CC-2021-85 en date du 17 juin 2021.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président Gilles RIPERT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Accusé de réception en préfecture 084-200040624-20210916-2021-111-DE Date de télétransmission : 27/09/2021 Date de réception préfecture : 27/09/2021